



Auto-entrepreneur en Allemagne

Par **Kielo**, le 15/12/2014 à 15:24

Bonjour à tous !

Je suis inscrit en troisième année de licence en France (à distance) mais j'habite en Allemagne où je passe la majorité de l'année.

Mes deux sources de revenu sont :

- la pension de mon père
- L'argent que je gagne en tant que blogueur (sachant que les entreprises qui me payent sont toutes en dehors de France).

Suis-je résident fiscal en France en Allemagne ? Ne faudrait-il pas que je mette fin à mon statut d'auto-entrepreneur et crée une entreprise en Allemagne ?

J'ai passé des heures à lire la convention fiscale entre la France et l'Allemagne et à me renseigner, mais je n'ai pas de réponse claire. Et j'ai peur de faire une erreur.

Merci d'avance